



Ouverture compteur eau-changement de propriétaire

Par carole59

bonjour,
je viens d'etre propriétaire d un logement.
Le locataire avait résilier le contrat auprès du fournisseur d'eau potable.
Lors de la visite on m'avait dit que tout était coupé.
Lors de mon emménagement, surprise, je m'aperçois que l'eau coule bien, alors que je n'ai pas fait encore de démarche auprès du fournisseur.
Comment ça se passe ? peut-on consommer l'eau ?faut-il avertir le fournisseur d'eau ?autre ?
cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'eau est rarement (ou jamais) coupée. Ceci ne vous donne aucun droit de la consommer gratuitement.
L'index a-t-il été relevé lors de la remise des clés ?
Contactez le service des eaux pour souscrire votre contrat et payer la conso depuis le dernier relevé.

Par carole59

Bonsoir,

l'index a été pris en photos lors de la remise des clés.
Dans ce cas, dans l'immédiat personne ne paie de facture ?
Non pas gratuitement, mais avant de souscrire au contrat, je m'interroger si l'ancien propriétaire était facturé.et qu'il fallait un document pour reprendre le dossier auprès du fournisseur. cdt

Par isernon

bonjour,

que ce soit pour l'eau, le gaz ou l'électricité, la résiliation du contrat de fourniture n'entraîne pas obligatoirement, ni immédiatement la coupure technique de cette fourniture.

salutations

Par yapasdequoi

Le fournisseur d'eau facture le titulaire du contrat.
Tant qu'il n'y a pas de titulaire, il ne peut pas facturer

Mais si vous jouez au plus malin et "oubliez" de souscrire le contrat et de fournir le relevé, il saura vous trouver...

Par carole59

oui je n'en doute pas. je pensais que c'était au nom de l'ancien propriété le contrat....
mais maintenant je comprends mieux ce point.merci

Par yapasdequoi

Mais non puisque vous avez dit que c'est le locataire qui a résilié.